

**REGLEMENT DU JEU GEANT CASINO ,  
« LES 20 JOURS ANNIVERSAIRE NMA »**

**ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU**

DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social se situe 1, Esplanade France – BP 306 – 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268-023 (ci-après la « Société Organisatrice »), en partenariat avec NRJ, 22 rue Boileau, 75016 PARIS (ci-après le « Partenaire »), deux grands jeux sans obligation d'achat, du 5 au 15 octobre 2016 minuit inclus (heure française de connexion faisant foi sur les sites internet [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) et [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr)).

**ARTICLE 2 : ANNONCE DES JEUX**

Jeux ouverts à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et du Partenaire, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse).

Jeux annoncés sur le prospectus Géant Casino « LES 20 JOURS ANNIVERSAIRE » distribué en boîtes aux lettres et sur les sites [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) et [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr)

**ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU**

❖ JEU POUR GAGNER DES PACKS VIP, DES COMPILS ET DVD NRJ MUSIC AWARDS

Sur [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr), sont mis en jeu au niveau national et pendant toute la durée de l'opération :

- **3 packs VIP pour assister à la cérémonie des NRJ Music Awards** à Cannes le 12 novembre 2016, d'une valeur unitaire de 4500€ TTC

Chaque pack VIP, est valable pour 2 personnes et inclut :

Le transport Aller-Retour France métropolitaine jusqu'à Cannes,

- 1 nuit dans un hôtel 4 étoiles (base chambre double),
- Coiffure et maquillage, transferts en Limousine à Cannes,
- Montée des marches du Palais des Festivals,
- Accès à la cérémonie,
- Prise en charge des repas à Cannes.

- **550 Compils CD NRJ music Awards\*** d'une valeur unitaire de 22€50 TTC
- **110 DVD Karaoké NRJ Music Awards\*** d'une valeur unitaire de 22€50 TTC

*\*Les CD et DVD ne seront disponibles qu'après la cérémonie du 12 novembre et seront remis aux gagnants lorsque NRJ aura démarré leur commercialisation.*

❖ JEU POUR GAGNER LE CONCERT D'UNE SUPERSTAR AU BOUT DU MONDE

Sur [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) et [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr), sont mis en jeu au niveau national pendant toute la durée de l'opération :

- **Une invitation valable pour deux personnes pour assister, avant le 31 décembre 2016, au concert d'une superstar quelque part dans le monde** incluant :

Le transport aérien au départ de Paris, pour 2 personnes majeures, vers la ville où se déroule le concert, les transferts A/R entre l'aéroport et l'hôtel, entre 3 et 6 nuits (selon la destination) en chambre double avec petit déjeuner dans un hôtel 3\* à proximité de la salle de concert, 2 places de concert, d'une valeur minimale de 4000€ TTC.

Les gagnants seront informés qu'ils ont remporté la dotation par le Partenaire, entre le 17 et le 26 octobre 2016, par téléphone pour le gagnant et lors du « happening » pour son accompagnant. Le lieu et le nom de l'artiste seront révélés au gagnant et à son accompagnant ultérieurement.

En vue du « happening » prévu pour la remise de la dotation le gagnant et son accompagnant devront se rendre disponibles à la date et à l'heure communiquées par la Société Organisatrice et son Partenaire, dans le magasin Géant sélectionné. En cas d'absence du gagnant et/ou de son accompagnant pour quelque raison que soit la dotation sera considérée comme perdue pour le gagnant et son accompagnant sans contestation possible de leur part. Dans ce cas, la Société Organisatrice pourra librement disposer de la dotation.

Les dotations ne pourront être ni échangées, ni reprises, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix. Aucun changement (de date, de prix...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. En tout état de cause, l'utilisation de la dotation se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice. Les éventuelles réclamations concernant la mise à disposition des dotations ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou un équivalent financier.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité de la participation du gagnant.

La dotation consiste uniquement en la remise du prix décrit. En conséquence, et sauf mention expresse dans le descriptif de la dotation, tous les frais accessoires relatifs à la dotation ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des dotations – notamment les frais de déplacement jusqu'à l'aéroport de Paris – resteront à la charge du ou des gagnant(s). Aucune prise en charge ou remboursement ne seront dus à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation annoncée par un lot de valeur équivalente lorsque celle-ci ne sera pas en mesure de fournir la dotation annoncée pour quelque cause que ce soit et ce, sans que cela puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice. Aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé par le gagnant et/ou son accompagnant.

**IMPORTANT : le gagnant et son accompagnant doivent accomplir à leur charge exclusive toutes les démarches et formalités nécessaires et indispensables notamment celles relatives à l'obtention d'une carte d'identité valide, d'un passeport valide, d'un visa, d'une autorisation électronique de voyage (ESTA).**

**Tous manquements dans l'accomplissement de ces démarches et formalités sont de la responsabilité exclusive du gagnant et de son accompagnant qui en supporteront seuls les conséquences.**

## **ARTICLE 4 : PARTICIPATION**

### **4.1 Pour participer et tenter de gagner les Packs VIP**

- Du 5 au 15 octobre 2016 : rendez-vous sur le site [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) pour accéder au formulaire d'inscription disponible sur la page [www.facebook.com/GeantCasino](https://www.facebook.com/GeantCasino). Pour participer, le candidat doit disposer d'un compte Facebook et devenir fan de la page Géant Casino. Complétez le formulaire d'inscription pour participer au tirage au sort national, pour tenter de gagner l'un des packs VIP pour 2 personnes, compils CD ou DVD Karaoke NRJ Music Awards. *Les données obligatoires pour la prise en compte de votre participation seront signalées par un astérisque sur le formulaire.*

### **4.2 Pour participer et tenter de gagner le concert d'une superstar au bout du monde**

Du 5 au 15 octobre 2016 : rendez-vous sur le site [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) ou sur [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr) pour voter pour votre magasin Géant préféré.

Le participant doit sélectionner la région de son choix et voter pour son magasin Géant préféré. Pour ce faire, il doit compléter le formulaire d'inscription et indiquer le prénom de la personne à qui il aimerait faire une grande surprise en l'amenant avec lui, pour voir le concert d'une superstar au bout du monde.

*Les données obligatoires pour la prise en compte de votre participation seront signalées par un astérisque sur le formulaire.*

### **4.3 Concernant la participation à l'ensemble des opérations**

Les informations communiquées par les participants sont fournies à la société DISTRIBUTION CASINO France et non à Facebook. Les informations communiquées par les participants ne seront utilisées qu'aux fins de gestion des participations, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots. Les données nominatives de chaque participant collectées par la Société Organisatrice dans le cadre des Jeux pourront faire l'objet d'une transmission à des tiers, notamment au Partenaire, uniquement pour les besoins de la remise des dotations

Toute information personnelle obligatoire pour participer au jeu est communiquée par le participant au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente, erronée, fautive, et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation du dit participant.

Les emails temporaires (exemples ci-dessous) ne seront pas pris en compte pour la création d'un compte : @yopmail.com - @jetable.net - @jetable.com - @jetable.org - @spambox.us

## **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un seul gagnant par foyer et par jeu (même nom, même adresse) quel que soit le mode de participation.

**5.1** : Détermination des gagnants inscrits sur le site [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) pour tenter de gagner les packs VIP, des CD et DVD

Le 17 octobre 2016, un tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice parmi toutes les inscriptions qui auront été enregistrées sur le site [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) entre le 5 et le 15 octobre 2016 pour désigner les 3 gagnants des packs VIP pour 2 personnes, les 550 gagnants des compils CD et 110 gagnants des DVD Karaoké NRJ Music Awards.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du tirage au sort.

Les gagnants des Packs VIP seront contactés directement par le Partenaire avant le 24 octobre 2016 pour organiser avec eux leur déplacement à Cannes le 12 novembre 2016.

Les gagnants des Compilations et DVD seront informés individuellement par email par le partenaire à partir des coordonnées qu'ils auront communiquées lors de leur inscription sur le site [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr).

Les participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse email.

Les modalités de remise du lot seront spécifiées dans cet email. Il appartiendra ensuite aux gagnants de suivre les modalités de remise du lot, indiquées dans l'email annonçant leur qualité de gagnant.

Les dotations non réclamées le 31 décembre 2016 seront définitivement perdues pour les gagnants sans contestation ni revendication possible de leur part et redeviendront la propriété de la Société Organisatrice qui pourra librement en disposer.

**5.2** Détermination des gagnants qui auront voté sur le site [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) (lien renvoyant au site internet [www.nrj.fr](http://www.nrj.fr)) ou sur [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr) pour leur magasin Géant préféré

Le 17 octobre 2016, le magasin Géant qui aura obtenu le plus de votes sur le site [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr) entre le 5 et le 15 octobre 2016 sera défini.

Un tirage au sort aura lieu parmi toutes les inscriptions qui auront été enregistrées pour ce magasin, afin de désigner le gagnant de l'invitation pour deux personnes pour assister au concert d'une superstar au bout du monde.

Le gagnant sera contacté directement par téléphone par le Partenaire dans les jours suivants, à partir des coordonnées qu'il aura renseignées sur le site [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr), afin d'organiser, dans le magasin Géant pour lequel il aura voté, un happening consistant en une grande surprise en direct, à la personne à qui il voudra partager sa dotation

Le gagnant et son accompagnant devront se rendre disponibles à la date et à l'heure communiquée par le Partenaire, dans le magasin Géant sélectionné pour la remise de la dotation lors d'un happening Géant. En cas d'absence du gagnant et/ou de son accompagnant pour quelque raison que soit la dotation sera perdue pour le gagnant et son accompagnant sans contestation possible de leur part. Dans ce cas, la dotation redeviendra propriété de la Société Organisatrice qui pourra librement en disposer.

## **ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DES JEUX :**

La Société Organisatrice se réserve le droit, en accord avec le Partenaire d'écourter, prolonger, modifier, remplacer, interrompre, suspendre ou annuler les Jeux à tout moment, sans préavis, sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'un des Jeux s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation aux Jeux ou de la détermination du (des) gagnant(s). Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) prix(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

## **ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS**

Tout participant autorise la Société Organisatrice et le Partenaire à reproduire et communiquer au public son nom et prénom, sa voix et/ou son image, par tous moyens et procédés et sur tous supports notamment sur les sites [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) et [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr) pour les besoins du Jeu et de la promotion des Jeux, ce pendant une durée de 2 (deux) ans à compter de la date des Jeux et pour le monde entier, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

## **ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :**

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Hubert SIMONET, huissiers de justice à Saint Etienne et disponible sur les sites [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr) et [www.NRJ.fr](http://www.NRJ.fr) et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 15 octobre 2016, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante : Casino DCF - LES 20 JOURS ANNIVERSAIRE NMA - Service consommateurs - 1 Esplanade de France – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

## **ARTICLE 9 : LITIGE**

La Société Organisatrice tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

## **ARTICLE 10 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations communiquées par les participants ne seront utilisées qu'aux fins de gestion des participations, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou radiation des données personnelles les concernant, sur demande écrite à : [AnniversaireGeant@jeux.geantcasino.fr](mailto:AnniversaireGeant@jeux.geantcasino.fr)

Les informations communiquées par les participants, dans le cadre du jeu permettant de remporter des packs VIP, des compils et DVD NRJ Music Awards, sont fournies à la société DISTRIBUTION CASINO France et non à Facebook.

Les informations communiquées par les participants, dans le cadre du jeu permettant de remporter le concert d'une superstar au bout du monde, sont fournies à la société DISTRIBUTION CASINO France.

Les données nominatives de chaque participant collectées par la Société Organisatrice dans le cadre des Jeux pourront faire l'objet d'une transmission à des tiers, notamment au Partenaire, uniquement pour les besoins de la remise des dotations.

En outre, si le participant y a expressément consenti, ses données pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins commerciales. Elles pourront faire l'objet de cessions, locations ou utilisations auprès de tiers. Le participant pourra s'y opposer en écrivant à l'adresse suivante : [AnniversaireGeant@jeux.geantcasino.fr](mailto:AnniversaireGeant@jeux.geantcasino.fr)

## **ARTICLE 12 : CONTESTATION / RECLAMATION**

Toute contestation ou réclamation relative aux Jeux, à leur déroulement, à la dotation y étant attachée, et/ou au présent règlement et ses éventuels avenants devra impérativement être adressée par écrit (par lettre recommandée avec avis de réception) dans un délai de 1 (un) mois, à compter de la date de clôture des Jeux à la Société Organisatrice aux coordonnées suivantes : DISTRIBUTION CASINO France - Jeu Anniversaire Géant - 1, Esplanade France – BP 306 – 42 008 SAINT ETIENNE